



RAPPORT DE CHANGEMENT IMPORTANT

Article 75 de la *Loi sur les valeurs mobilières* (Ontario)

Article 85 de la *Securities Act* (Colombie-Britannique)

Article 146 de la *Securities Act* (Alberta)

Article 84 de *The Securities Act, 1988* (Saskatchewan)

Article 81 de la *Securities Act* (Nouvelle-Écosse)

Article 76 de *The Securities Act, 1990* (Terre-Neuve)

RUBRIQUE 1 : ÉMETTEUR ASSUJETTI

L'émetteur assujetti est BCE Emergis Inc. (« BCE Emergis »), dont le siège social est situé au 1155, boul. René-Lévesque Ouest, Bureau 2200, Montréal, (Québec) H3B 4T3.

RUBRIQUE 2 : DATE DU CHANGEMENT IMPORTANT

Le 30 septembre 2003 et le 21 octobre 2003.

RUBRIQUE 3 : COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 21 octobre 2003, BCE Emergis a publié à Montréal (Québec) un communiqué annonçant le changement important. Le communiqué, dont un exemplaire est annexé, fait partie intégrante des présentes.

RUBRIQUE 4 : RÉSUMÉ DU CHANGEMENT IMPORTANT

Le 21 octobre 2003, BCE Emergis a annoncé aujourd'hui les résultats financiers de la période de trois mois terminée le 30 septembre 2003. La Société déclare une croissance séquentielle à la fois trimestrielle et d'une année à l'autre de son BAIIA et de son bénéfice net.

Dans le marché du prêt électronique, BCE Emergis a convenu avec Freddie Mac de négocier la commercialisation des outils de la Société pour l'exécution des tâches liées aux hypothèques et à leur traitement en ligne aux États-Unis. Les négociations en question sont comprises dans une entente globale entre les deux parties qui prévoyait la résiliation de leur accord de commercialisation. En vertu de l'entente, Freddie Mac a également versé un montant de 30,5 M\$US à BCE Emergis, devançant ainsi des engagements financiers existants, et, BCE Emergis a remboursé le billet de 12,0 M\$US à l'ordre de Freddie Mac émis l'an dernier, au moment de

l'acquisition de sa technologie de traitement et de conclusion des contrats d'hypothèque.

RUBRIQUE 5 : DESCRIPTION COMPLÈTE DU CHANGEMENT IMPORTANT

Le 21 octobre 2003, BCE Emergis a annoncé aujourd'hui les résultats financiers de la période de trois mois terminée le 30 septembre 2003. La Société déclare une croissance séquentielle à la fois trimestrielle et d'une année à l'autre de son BAIIA et de son bénéfice net.

Au cours du trimestre, la Société a amélioré sa position financière en augmentant l'encaisse à 126,9 M\$, en comparaison de 102,9 M\$ au 30 juin 2003, et en abaissant sa dette totale à 36,5 M\$, ou 6 % du capital total. L'augmentation de l'encaisse est due surtout à un paiement de 30,5 M\$US reçu de Freddie Mac, net d'un remboursement de 12,0 M\$US de billets à ordre émis à Freddie Mac l'an dernier.

Au cours des douze derniers mois, la Société a généré 87,4 M\$ en flux de trésorerie liés à l'exploitation, 48,5 M\$ si on exclut les transactions avec Freddie Mac mentionnées plus haut.

Dans le marché du prêt électronique, BCE Emergis a convenu avec Freddie Mac de négocier la commercialisation des outils de la Société pour l'exécution des tâches liées aux hypothèques et à leur traitement en ligne aux États-Unis. Les négociations en question sont comprises dans une entente globale entre les deux parties qui prévoyait la résiliation de leur accord de commercialisation. En vertu de l'entente, Freddie Mac a également versé un montant de 30,5 M\$US à BCE Emergis, devançant ainsi des engagements financiers existants, et, BCE Emergis a remboursé le billet de 12,0 M\$US à l'ordre de Freddie Mac émis l'an dernier, au moment de l'acquisition de sa technologie de traitement et de conclusion des contrats d'hypothèque.

BCE Emergis compte utiliser les fonds reçus de Freddie Mac pour poursuivre les implantations chez les prêteurs et fournisseurs de services de rapports de règlement, compléter le développement de sa plate-forme de traitement de prêts hypothécaires et soutenir le déploiement des services. En vertu de cette entente, la Société sera à même d'intensifier ses activités de marketing et de distribution qui stimuleront la croissance de ses solutions de prêt électronique. Elle continuera de développer ses relations actuelles tout en prospectant de nouveaux créneaux pour ses solutions de prêt électronique.

RUBRIQUE 6 : RECOURS AUX DISPOSITIONS LÉGALES PORTANT SUR LA CONFIDENTIALITÉ

Sans objet.

RUBRIQUE 7 : RENSEIGNEMENTS OMIS

Sans objet.

RUBRIQUE 8 : HAUT DIRIGEANT

Monique Mercier
Vice-présidente Exécutive, affaires juridiques et secrétaire de la Société
(514) 868-2351.

RUBRIQUE 9 : DÉCLARATION DU HAUT DIRIGEANT

Le texte qui précède décrit avec exactitude le changement important dont il est fait état dans les présentes.

FAIT le 24 octobre 2003.

Pour: **BCE EMERGIS INC.**

(s) *Monique Mercier*

Monique Mercier
Vice-présidente Exécutive, affaires
Juridiques et secrétaire

(s) *John Sypnowich*

John Sypnowich
Secrétaire adjointe